

Envoi par courriel

Québec, le 27 septembre 2006

Monsieur Joel Forrest  
Directeur, Affaires réglementaires  
TransCanada  
450 – 1<sup>st</sup> Street SW  
Calgary, AB, T2P 5H1

**Objet : Projet d'implantation du terminal méthanier Énergie Cacouna**

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission d'examen conjoint chargée de l'étude de ce dossier désire obtenir l'information complémentaire suivante :

Dans l'évaluation des impacts sonores aériens de la nouvelle méthode de construction des installations maritimes, le promoteur évalue le bruit de crête de cette activité à 149 dBA et a calculé le terme correctif  $K_1$  pour chacun des récepteurs A1 à A5. Le promoteur peut-il préciser à la commission la valeur du bruit de crête  $L_{AFmax}$  et la valeur du facteur de correction  $K_1$  pour chacun de ces récepteurs ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 5 octobre prochain, compte tenu de l'échéancier de la commission.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

c.c. : M. Ken Taylor